# Parlement francophone bruxellois (Commission communautaire française)



6 novembre 2007

SESSION ORDINAIRE 2007-2008

# PROJET DE DECRET

ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007

# **Index**

Projet de decret	
Tableau annexe au décret	Δ

## PROJET DE DECRET

# ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007

#### LE COLLEGE.

Sur la proposition du Membre du Collège chargé du Budget et après en avoir délibéré,

#### ARRETE:

Le Membre du Collège chargé du Budget est chargé de présenter, au nom du Collège, à l'Assemblée de la Commission communautaire française, le projet de décret dont la teneur suit :

## Article 1er

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 116, § 1<sup>er</sup>, 121, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 175 de la Constitution, , en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

# Art. 2

Pour l'année budgétaire 2007, les recettes de la Commission communautaire française sont réévaluées à :

	en milliers d'EUR
pour les recettes courantes pour les recettes en capital	303.725,00 0,00
soit ensemble	303.725,00

conformément au tableau ci-annexé.

## Art. 3

Le présent décret entre en vigueur le jour de son approbation par l'Assemblée.

Bruxelles, le

Au nom du Collège,

Le Membre du Collège chargé du Budget,

Evelyne HUYTEBROECK

# TABLEAU ANNEXE AU DECRET

(en milliers d'EUR)

Articles	Désignation des produits	Budget initial 2007	Ajustement 2007	Ajusté 2007
	TITRE I – RECETTES COURANTES			
06.02	Recettes diverses	421,00		421,00
06.03	Recettes du Complexe sportif	421,00		421,00
06.04	Remboursement de traitements	100,00		100,00
06.05	Remboursement solde des comptables extraordinaires	744,00		744,00
06.07	Recettes propres de l'IPHOV	50,00		50,00
06.08	Remboursement dépenses personnel du Centre Etoile Polaire	712,00		712,00
16.02	Loyers et charges locatives du bâtiment Etoile Polaire	42,00		42,00
29.02	Intérêts financiers	500,00		500,00
39.10	Subside Européen finançant des activités en rapport avec l'enseignement	68,00		68,00
46.50	Recettes liées à l'enseignement	2.887,00		2.887,00
49.22	Dotation spéciale de la Communauté française (art. 7 §§1 à 6 du	83.492,00	- 557,00	83.309,00
	décret II de la Communauté française du 19.7.1993 et du décret III du			
	22.7.1993 de l'Assemblée de la Commission communautaire française			
	attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté			
	française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française)			
49.23	Dotation liée à la rémunération et aux frais de fonctionnement du	1.637,00	- 3,00	1634,00
	personnel transféré			
49.24	Dotation Relations internationales	310,00		310,00
49.25	Décompte de la dotation spéciale de la Communauté Française	114,00	- 114,00	0,00
49.26	Recettes Loterie Nationale	1.652,00		1.652,00
49.28	Subside octroyé par le Fonds social européen pour le traitement de contractuels dans le cadre de projets européens	377,00		377,00
49.32	Droit de tirage sur le budget de la Région de Bruxelles-Capitale (art. 86 de la loi spéciale du 16.7.1993 visant à achever la structure fédérale de l'Etat)	142.846,00		142.846,00
49.33	Dotation spéciale destinée au financement de l'enseignement	29.900,00		29.900,00
49.34	Dotation spéciale destinée au financement des missions provinciales	8.741,00		8.741,00
(hors culture)	Doution speciale destinee at infancement des impsions provinciales	0.741,00		0.741,00
49.35	Versements divers	2.000,00		2.000.00
49.41	Dotation spéciale à charge du budget fédéral en faveur de la	23.880,00		23.880,00
.,,,,	Commission communautaire française	20.000,00		22.000,00
49.43	Subside du budget fédéral dans le cadre de la campagne	103,00		103,00
.,,,,,	« Annoncer la couleur »	100,00		100,00
89.13	Remboursement dotation SGS bâtiments	2.840,00		2.840,00
89.50	Remboursement du préfinancement « Fonds social européen »	0,00		0,00
89.51	Remboursement du préfinancement FSE pour IFPME	188,00		188,00
	Total recettes courantes	304.399,00	- 674,00	303.725,00
	TITRE II – RECETTES DE CAPITAL			
76.11	Vente de terrains	0,00		0
76.30	Vente de bâtiments	0,00		0
	Total recettes de capital	0		0
	TOTAL DES RECETTES	304.399,00	- 674,00	303.725,00